

Le conseil municipal s'est réuni le 1^{er} décembre 2010 à la Mairie

TRANSFERT DU SIEGE DU CONSEIL DE FABRIQUE ET DECLASSEMENT DU PRESBYTERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'autorisation :

- de transférer le siège du conseil de fabrique de Stutzheim-Offenheim (actuellement, 22, route de Saverne) au 3, Place Germain-Muller (près de l'église), dans le bâtiment de la mairie, avec attribution d'un bureau paroissial indépendant ; les réunions du conseil de fabrique pourront se tenir dans une salle communale ;
- de faire déclasser par le préfet l'ancien presbytère de Stutzheim-Offenheim, destiné à la vente en vue de l'installation d'un magasin alimentaire de proximité (boulangerie-pâtisserie), projet qui répond au vœu de la population et de la municipalité ;

et demande à M. le Chancelier de l'Archevêché de bien vouloir engager la procédure devant les autorités civiles compétentes.

VENTE DU PRESBYTERE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire de la vente du presbytère à un boulanger pour un montant de 350 000,-€, sous réserve suspensive de l'obtention du transfert et du déclassement du presbytère.
- requiert que l'acquéreur constitue une servitude d'affectation exclusive, sur les biens vendus, d'une boulangerie-pâtisserie au rez-de-chaussée et au sous sol de l'immeuble ; la dite servitude bénéficiant à la commune. Cette servitude ne pourra être modifiée qu'avec l'accord express de la commune de Stutzheim-Offenheim.
- autorise Monsieur le Maire à faire rédiger et signer un compromis de vente, l'acte de vente et tous les documents y afférant.

PLAN LOCAL D'URBANISME AVENANT N°2

le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'avenant d'un montant de 2009,28 € TTC

Réalisation d'emprunt pour assurer le financement du réaménagement de la place Germain Muller, des rues de la Mairie, du chevreuil et Langgass.

Le Maire de Stutzheim-Offenheim est autorisé à réaliser auprès de la CCM COTEAUX DE HAUSBERGEN à 67205 Oberhausbergen un emprunt d'un montant de 100 000,- € dont le remboursement s'effectuera en 15 ans.

- Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 3,30 % fixe

IFER SUR LES STATIONS RADIOELECTRIQUES (ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer la taxe IFER à partir du 1^{er} janvier 2011 pour l'antenne relais téléphonie implantée route de Hurtigheim.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

CLASSEMENT DE NOUVELLES VOIES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

* la nomination de nouvelles rues à Offenheim

- vers l'ancienne décharge : l'impasse de la Sablière
en alsacien : (Sàndgruawewaj)

- rue du Mandelberg
en alsacien : (Màndelbarriwaj)

* d'appliquer la taxe des riverains pour un montant de 120 € le mètre linéaire pour une largeur de 1,50 mètre, indexé sur l'indice du coût de la construction.

PRIMES CAE PASSERELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'octroyer une prime de fin d'année d'un montant de 350,- € à nos agents contractuels CAE Passerelle.

Objet : Avis sur le dossier de demande de déclassement de l'installation nucléaire de base (INB) n°44

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- de donner un avis favorable à la demande de déclassement du réacteur universitaire de Strasbourg-Cronenbourg formulée par son exploitant